

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer
Morbihan

Demande de dérogation aux articles L.411-1 du Code de l'environnement.

service
Eau, Nature et Biodiversité
Unité Nature, Forêt,
Chassé

1 allée du Général Le
Troadec
BP 520
56019 Vannes

Participation du public du 25 septembre au 10 octobre 2019 inclus

Dérogation pour la destruction de nids d'hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et de moineaux (*Passer domesticus*) et le dérangement de chiroptères (*Pipistrellus pipistrellus*) sur le terrain sis 8 rue de la Lande à Vannes dans le cadre de la démolition de bâtiments existants et construction de la résidence «Boréale»

NOTE DE PRESENTATION

Mr Sébastien BUFFET, directeur de l'agence Nexity de Vannes sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

◇ **la destruction de nids d'hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et de moineaux (*Passer domesticus*) et le dérangement de chiroptères (*Pipistrellus pipistrellus*) sur le terrain sis 8 rue de la Lande à Vannes.**

Cette opération s'inscrit le cadre de la démolition de bâtiments existants et construction de la résidence « Boréale ».

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour la **destruction de nids d'hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et de moineaux (*Passer domesticus*) et le dérangement de chiroptères (*Pipistrellus pipistrellus*)** accompagné de la présente note d'information est rendu accessible au public pendant une durée de quinze jours francs **du 25 septembre au 10 octobre 2019** inclus directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

L'ensemble du dossier est également consultable à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au 1 allée du Général Le Troadec à Vannes, sur rendez-vous durant la période de participation du public (contact au secrétariat de l'unité Nature, Forêt, Chasse - tél : 02 56 63 74 88).

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef de service eau, nature et biodiversité



Jean-François Chauvet